

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 8 juin 2020

Sous la présidence de Mme Françoise DOLOZILEK, Maire

Présents : Mmes Natacha BUSSO, Morgane FORTIN, Marie-Thérèse REUILLÉ, Hélène VAN DER HEIJDEN et Annette VELUT et MM Julien MERSCHILTZ, Anthony PREAUD, Philippe THIBAUT, Gilles VAN BRUSSEL BELOT et Patrice WAHLEN.

Mme Natacha BUSSO a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Séance ouverte à 19 h.

Le dernier compte rendu est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si trois points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour :

Il s'agit de :

Fixation de la durée des amortissements.

Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Ajout d'un délégué à la Commission Travaux.

Les membres du Conseil Municipal acceptent ces ajouts.

Objet : Approbation des Comptes de gestion dressés par M. Laurent BOUCHÉ, Receveur Municipal, budget principal et budgets annexes Boulangerie et Assainissement, délibération n° 2020/JUIN/001 :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Les membres du Conseil Municipal, déclarent que les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes (assainissement et boulangerie) dressés, pour l'exercice 2019, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2019 (Budget annexe Boulangerie), Délibération n° 2020/JUIN/002 :

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif annexe Boulangerie. Elle répond aux diverses interrogations des Conseillers Municipaux quant à la gestion du compte de la Boulangerie.

A l'unanimité, sauf Mme le Maire qui a quitté la salle pendant la discussion et la délibération, le Conseil Municipal, présidé par M. Patrice WAHLEN (1^{er} Adjoint), approuve la présentation du compte administratif 2019 dressé par Mme le Maire pour le budget annexe Boulangerie, qui se résume comme suit :

BUDGET BOULANGERIE :

Section de fonctionnement :

Excédent 2018 reporté : 38 701,98 €

Recettes de l'exercice 2019 : 1 200,00 € Dépenses de l'exercice 2019 : 3 065,40 €

Résultat d'exploitation : + 36 836,58 €

Section d'investissement :

Déficit reporté 2018 : 0,00 €

Recettes de l'exercice 2018 : 0,00 € Dépenses de l'exercice 2018 : 1 399,34 €

Résultat d'investissement : - 1 399,34 €

Solde net global : 35 437,24 € à reporter sur l'exercice 2020.

Objet : Approbation du Compte Administratif 2019 (Budget annexe Assainissement), Délibération n° 2020/JUIN/003 :

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif annexe Assainissement. Elle répond aux diverses interrogations des Conseillers Municipaux quant à la gestion du compte Assainissement.

A l'unanimité, sauf Mme le Maire qui a quitté la salle pendant la discussion et la délibération, le Conseil Municipal, présidé par M. Patrice WAHLEN (1^{er} Adjoint), approuve la présentation du compte administratif 2019 dressé par Mme le Maire pour le budget annexe Assainissement, qui se résume comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT :**Section d'exploitation :**

Excédent 2018 reporté : 0,00 €

Recettes de l'exercice 2019 : 5 244,00 € Dépenses de l'exercice 2019 : 1 689,80 €

Résultat d'exploitation : 3 554,20 €

Section d'investissement :

Déficit 2018 reporté : 300 368,65 €

Recettes de l'exercice 2019 : 331 653,37 € Dépenses de l'exercice 2019 : 235 851,60 €

Résultat d'investissement : - 204 566,88 €

Solde net global : - 201 012,68 € à reporter sur l'exercice 2020.

**Objet : Approbation du Compte Administratif 2019 (Budget principal),
Délibération n° 2020/JUIN/004 :**

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif du budget principal. Elle répond aux diverses interrogations des Conseillers Municipaux quant à la gestion du budget principal de la commune.

A l'unanimité, sauf Mme le Maire qui a quitté la salle pendant la discussion et la délibération, le Conseil Municipal, présidé par M. Patrice WAHLEN (1^{er} Adjoint), approuve la présentation du compte administratif 2019 dressé par Mme le Maire pour le budget principal, qui se résume comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :**Section de fonctionnement :**

Excédent 2018 reporté : 331 260,87 €

Recettes de l'exercice 2019 : 458 738,27 € Dépenses de l'exercice 2019 : 440 039,08 €

Résultat d'exploitation : + 349 960,06 €

Section d'investissement :

Déficit reporté 2018 : 20 353,17 €

Recettes de l'exercice 2019 : 27 622,77 € Dépenses de l'exercice 2019 : 68 713,09 €

Résultat d'investissement : - 61 443,49 €

Solde net global : 288 516,57 € à reporter sur l'exercice 2020.

Objet : Affectation du résultat 2019 (budget Assainissement), délibération n° 2020/JUIN/005 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 94-504 du 22 juin 1994,
Considérant que les résultats de l'exercice 2019 doivent faire l'objet d'une affectation et combler les besoins de financement,
Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Affectent les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

Fonctionnement :

Recettes 2019	5 244,00 €
Dépenses 2019	<u>1 689,80 €</u>
= Résultat de l'exercice	+ 3 554,20 €

Investissement :

Recettes 2019	331 653,37 €
Dépenses 2019	<u>235 851,60 €</u>
Résultat de l'exercice	+ 95 801,77 €

- Déficit antérieur reporté (001) :	- 300 368,65 €
Résultat 2019 consolidé	- 201 012,68 €

Résultat consolidé 2019 : Fonctionnement + 3554,20 € Investissement + 95 801,77 €

Solde net global : - 201 012,68 € à reporter sur l'exercice 2020.

Soit :

Dépenses d'investissement à l'article 001	- 204 566,88 €
Affectation du résultat à l'article 1068	+ 3 554,20 €

Objet : Affectation du résultat 2019 (budget principal), délibération n° 2020/JUIN/006 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n° 94-504 du 22 juin 1994,
Considérant que les résultats de l'exercice 2019 doivent faire l'objet d'une affectation et combler les besoins de financement,
Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire,

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Affectent les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

Fonctionnement :

Recettes 2019	458 738,27 €
Dépenses 2019	440 039,08 €
= Résultat de l'exercice	18 699,19 €

+ Excédent antérieur reporté (002) :	331 260,87 €
Résultat 2019 consolidé	349 960,06 €

Investissement :

Recettes 2019	27 622,77 €
Dépenses 2019	68 713,09 €
Résultat de l'exercice	- 41 090,32 €

- Déficit antérieur reporté (001) :	- 20 353,17 €
Résultat 2019 consolidé	- 61 443,49 €

En recettes de fonctionnement à l'article 002 :	288 516,57 €
En dépenses d'investissement à l'article 001 :	61 443,49 €
Affectation du résultat à l'article 1068 :	61 443,49 €

Objet : Vote des taux d'imposition 2020, délibération n° 2020/JUIN/007 :

Les membres du Conseil Municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents, décident de **ne pas modifier** les taux d'imposition pour l'année 2020 et les maintiennent comme suit :

- * Taxe d'habitation : 8,75 %
- * Taxe Foncière Bâtie : 15,57 %
- * Taxe Foncière Non Bâtie : 31,07 %

Mme le Maire rappelle que les taux n'ont pas changé depuis 2005.

Mme le Maire rappelle qu'en matière d'impôts locaux, si le taux d'imposition est fixé par le Conseil Municipal, la base sur laquelle ce taux s'applique dépend, elle, des Services Fiscaux (l'Etat) et évolue chaque année.

La commune versera la somme de 14 755,00 € au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources.

Mme le Maire rend compte du fait que depuis le 1^{er} janvier 2017 la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs se substitue à l'ensemble des communes membres pour la gestion et la perception du produit de fiscalité professionnelle, à savoir la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) autrefois appelée Taxe Professionnelle.

Ce transfert de fiscalité professionnelle s'accompagne de compensations financières en direction des communes (attributions de compensation), compensations versées par l'Intercommunalité, afin de neutraliser la perte des recettes de ces dernières.

L'attribution de compensation a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la Taxe Professionnelle Unique et des transferts de compétence à la fois pour la nouvelle Intercommunalité et pour ses communes membres.

Les produits intégrés dans l'attribution de compensation sont la Contribution Economique Territoriale (C.F.E. et C.V.A.E.), les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (I.F.E.R.), la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), la Taxe Additionnelle au Foncier Non Bâti et enfin les allocations de compensations (dotation de la compensation part salaires et compensation de la réduction de la fraction recettes).

Concrètement, **un bilan produits transférés – charges transférées** est réalisé et en fonction du résultat de ce bilan :

- Soit la Communauté verse une Attribution de Compensation (A.C.) à la commune (correspondant à son manque à percevoir net) – **on parle d'A.C. positive.**
- Soit la commune verse à la Communauté une Attribution de Compensation (A.C.) (cas observé lorsque la commune transfère à la Communauté plus de charges que de produits notamment lors de transfert de compétences) – **on parle d'A.C. négative.**

Objet : Approbation des budgets primitifs 2020 (Commune et Assainissement), délibération n° 2020/JUIN/008 :

Ces différents budgets sont présentés aux membres du Conseil Municipal, ils sont votés à l'unanimité des membres présents, au chapitre pour les deux sections (fonctionnement et investissement) :

Le **budget primitif Assainissement** pour l'année 2020 s'équilibre comme suit :

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	Recettes
Report d'investissement 2019	204 567,00 €	
Investissement 2020	486 363,00 €	690 930,00 €
Total Investissement	690 930,00 €	690 930,00 €

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 2020	5 244,00 €	5 244,00 €
Total Fonctionnement	5 244,00 €	5 244,00 €

Le **budget primitif de la commune** pour l'année 2020 s'équilibre comme suit :

<u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	Recettes
Report d'investissement 2019	61 444,00 €	
Investissement 2020	579 928,00 €	641 372,00 €
Total Investissement	641 372,00 €	641 372,00 €

<u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	Recettes
Report de fonctionnement 2019		288 516,00 €
Fonctionnement 2020	730 972,00 €	442 456,00 €
Total Fonctionnement	730 972,00 €	730 972,00 €

Objet : Fixation de la durée des amortissements du budget principal, délibération n° 2020/JUIN/009 :

Mme le Maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

La durée est fixée par l'assemblée délibérante.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Fixent la durée d'amortissement comme suit :

Comptes 28 :

- Carte Communale : 5 ans.
- Subventions d'équilibre versées au budget assainissement : 15 ans.
- Travaux d'extension des réseaux : 15 ans.
- Zonage d'assainissement et travaux d'assainissement de l'atelier communal : 25 ans.

Comptes 13 :

- Remboursement par les propriétaires pour des travaux d'extension des réseaux : 15 ans

Objet : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs, délibération n° 2020/JUIN/010 :

L'article 1650-1 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseillers municipaux.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, proposent :

Commissaires titulaires :

- M. Anthony PREAUD
- M. James LIEGEOIS
- Mme Myriam GESCHWINE
- Mme Natacha BUSSO
- Mme Christine PICQ
- M. François MAGNIER
- M. Philippe THIBAULT
- M. Daniel THIBAULT
- Mme Denise BRONCA
- Mme Annette WATTEBLED
- M. Michel FORTIN
- M. Daniel COSTA

Commissaires suppléants :

- M. Marie-Thérèse REUILLÉ
- M. Gilles MALHERE
- M. Michel ALLIOT
- M. Morgane FORTIN
- Mme Odile VAN DER MOERE
- M. Pascal HENRY
- M. Michel FROMONOT
- Mme Evelyne BERTINARIA
- Mme Hélène VAN DER HEIJDEN
- Mme Martine BACHELLERIE
- M. Jean-Marie FROMONOT
- M. Roch GOUNOT

Objet : Ajout d'un délégué à la Commission Travaux, délibération n° 2020/JUIN/011 :

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT demande s'il peut faire partie des membres de la Commission Communale « Travaux ».

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, acceptent cette demande.

Carte « avantages jeunes » :

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dispositif « carte avantages jeunes » soutenue par la Région Bourgogne Franche-Comté et développée par le Centre Régional d'Information Jeunesse. Destiné aux personnes âgées de moins de 30 ans, cette carte propose plus de 3 000 réductions et gratuités dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs ou de la vie quotidienne.

Mme le Maire rend compte du fait que nous avons demandé des informations complémentaires que nous n'avons pas reçues à ce jour.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Objet : Personnel (prime exceptionnelle), délibération n° 2020/JUIN/012 :

Vu la Loi de finances rectificative n° 2020-473 du 25 avril 2020 (article 11),

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils ou militaires de la Fonction Publique d'Etat ou de la Fonction Publique Territoriale pour avoir assuré la continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID 19.

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'instaurer une prime défiscalisée et désocialisée dans la limite du plafond de 1 000 € par agent.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 3 abstentions décident de verser :

Une prime de 800 € à chacun des deux agents qui ont assuré la totalité de leur service normal malgré la crise sanitaire (Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe et Adjoint Technique chargé de l'entretien extérieur (Station d'épuration, voirie, espaces verts, etc.).

Et pour l'Adjoint Technique chargé de l'entretien des locaux qui a travaillé moins d'heure une prime de 800 € qui sera proratisée en fonction du temps partiel.

Objet : Demande de subvention, délibération n° 2020/JUIN/013 :

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mme la Présidente du service de soins infirmiers à domicile A.D.M.R. (S.S.I.A.D.) de Vermenton sollicitant une subvention pour financer un véhicule pour les aides-soignantes auprès de notre commune.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Acceptent de verser la somme de 500,00 € à l'A.D.M.R. de Vermenton.
- Cette subvention de fonctionnement sera inscrite au budget principal 2020.

Convention pour la maintenance et le contrôle technique des poteaux d'incendie :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu de la Sté VEOLIA une convention prévoyant un contrôle des bornes d'incendie étalé sur trois ans. Il nous semble plus judicieux d'établir un état général la première année avant de signer une convention. Un devis sera demandé dans ce sens.

Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Compte-rendu des réunions des membres des Commissions Communales :

Commission « Travaux » : les membres de la Commission ont examiné deux dossiers de permis de construire (un hangar agricole et une maison d'habitation sur le bourg).

Commission « Communication » : Les membres travaillent sur la prochaine parution du « bulletin des 4 chemins » prévue au mois de juillet.

Dans le cadre du site Internet, MM Patrice WAHLEN et Anthony PREAUD rendent compte des démarches qui ont été effectuées pour récupérer notre nom de domaine qui a été piraté par une personne ou une société domiciliée en Macédoine du Nord.

Informations et questions diverses :

Désherbage :

Mme le Maire rend compte du fait que les agents d'entretien ont nettoyé le cimetière et qu'ils procéderont au désherbage par eau chaude à compter du 16 juin, puis à un rythme de toutes les six semaines jusqu'en septembre.

Stationnement :

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les agents d'entretien vont peindre les bandes jaunes sur les sections de certaines rues du bourg où le stationnement sera interdit.

Visite des locaux :

Une visite des locaux appartenant à la commune pour les nouveaux élus est programmée le 15 juin.

Feu d'artifice :

Mme le Maire demande si au vu des circonstances sanitaires actuelles, le feu d'artifice peut être tiré soit le 13 ou le 14 juillet. Les élus autorisent Mme le Maire à le commander. La date et les modalités d'organisation de cette fête seront définies lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Information de Mme le Maire :

Mme le Maire informe qu'un habitant de Vaugermain se plaint de la vitesse des véhicules dans le hameau et demande l'installation d'un panneau de limitation sous les panneaux d'entrées du lieu-dit.

Date de réunions :

Les membres de la Commission « Travaux » se réuniront le 16 juin à 18h30.

Les membres de la Commission « Chemins » feront une visite des chemins le 9 juin à 8h30 pour lister tous les travaux qui seront à programmer.

Les membres de la Commission « Communication » se réuniront le 18 juin à 18h.

Récapitulatif :

Approbation des Comptes de gestion dressés par M. Laurent BOUCHÉ, Receveur Municipal, budget principal et budgets annexes Boulangerie et Assainissement, délibération n° 2020/JUIN/001.
 Approbation du Compte Administratif 2019 (Budget annexe Boulangerie), Délibération n° 2020/JUIN/002.
 Approbation du Compte Administratif 2019 (Budget annexe Assainissement), Délibération n° 2020/JUIN/003.
 Approbation du Compte Administratif 2019 (Budget principal), Délibération n° 2020/JUIN/004.
 Affectation du résultat 2019 (budget Assainissement), délibération n° 2020/JUIN/005.
 Affectation du résultat 2019 (budget principal), délibération n° 2020/JUIN/006.
 Vote des taux d'imposition 2020, délibération n° 2020/JUIN/007.
 Approbation des budgets primitifs 2020 (Commune et Assainissement), délibération n° 2020/JUIN/008.
 Fixation de la durée des amortissements du budget principal, délibération n° 2020/JUIN/009.
 Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs, délibération n° 2020/JUIN/010.
 Ajout d'un délégué à la Commission Travaux, délibération n° 2020/JUIN/011.
 Personnel, délibération n° 2020/JUIN/012.
 Demande de subvention, délibération n° 2020/JUIN/013.

Clôture de la séance à 23 h 30.**Suivent les signatures**

Mme Françoise DOLOZILEK

M. Patrice WAHLEN

Mme Marie-Thérèse REUILLÉ

Mme Natacha BUSSO

Mme Morgane FORTIN

M. Julien MERSCHILTZ

M. Anthony PREAUD

M. Philippe THIBAUT

M. Gilles VAN BRUSSEL BELOT

Mme Hélène VAN DER HEIJDEN

Mme Annette VELUT